

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 6

Absents : 2

Procurations : 4

Sens du Vote

Pour :

Contre :

Abstention :

N° de délibération : 10

Date de transmission
en préfecture :

19 DEC. 2024

Par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Judi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGOU, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Aline TOI.

Absents excusés : Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Sonia JEREMIE-CAMALET, Gaston GERAN, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents : Alexandre CLAIRY, Pierrot TAURUS.

Procurations : Marie-Pierre DARLY donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne procuration à Daniel CANGOU, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Ernand BOULON, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGOU

Présentation de la synthèse des observations définitives de la CRC sur la situation financière des collectivités territoriales en Guadeloupe, Guyane et Martinique

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public,

Vu le Code des juridictions financières notamment ses articles R.243-14 et R.243-17,

Vu la lettre du Président de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) du 31 octobre 2024 avec en annexe le rapport de la synthèse des observations définitives concernant la situation financière des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en Guadeloupe, Guyane et Martinique depuis 2017.

Considérant qu'il convient de présenter ce document à l'assemblée délibérante dans un délai de deux mois suivant sa communication par la CRC à l'ensemble des ordonnateurs.

Le Conseil Municipal,

Après présentation de ce rapport et discussions,

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 6

Absents : 2

Procurations : 4

Sens du Vote

Pour :

Contre :

Abstention :

N° de délibération : 10
Date de transmission
en préfecture :

19 DEC. 2024

Par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Judi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Étaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Aline TOI.

Absents excusés : Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Sonia JEREMIE-CAMALET, Gaston GERAN, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents : Alexandre CLAIRY, Pierrot TAURUS.

Procurations : Marie-Pierre DARLY donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne procuration à Daniel CANGO, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Ernand BOULON, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

Présentation de la synthèse des observations définitives de la CRC sur la situation financière des collectivités territoriales en Guadeloupe, Guyane et Martinique

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public,

Vu le Code des juridictions financières notamment ses articles R.243-14 et R.243-17,

Vu la lettre du Président de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) du 31 octobre 2024 avec en annexe le rapport de la synthèse des observations définitives concernant la situation financière des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en Guadeloupe, Guyane et Martinique depuis 2017.

Considérant qu'il convient de présenter ce document à l'assemblée délibérante dans un délai de deux mois suivant sa communication par la CRC à l'ensemble des ordonnateurs.

Le Conseil Municipal,

Après présentation de ce rapport et discussions,

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 6

Absents : 2

Procurations : 4

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 09

Date de transmission
en préfecture :

19 DEC. 2024

Par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Judi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGOU, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Aline TOI.

Absents excusés : Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Sonia JEREMIE-CAMALET, Gaston GERAN, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents : Alexandre CLAIRY, Pierrot TAURUS.

Procurations : Marie-Pierre DARLY donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne procuration à Daniel CANGOU, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Ernand BOULON, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGOU

Décision Budgétaire Modificative n°3

Monsieur le Maire informe ses collègues que la délibération n° 13 du 21/10/2024 portant modification du budget primitif 2024 a ouvert des crédits en régularisation des amortissements antérieurs à 2024. Cependant, ces opérations s'inscrivent en tant qu'opérations d'ordre non budgétaire.

Au regard des anomalies générées, et, pour plus de lisibilité, il convient d'abroger cette délibération.

Néanmoins, les propositions d'ajustements des crédits votés au budget primitif dans les autres chapitres demeurent. Ainsi, il est proposé :

- D'inscrire de nouvelles dépenses ou/et recettes
- De procéder à des virements de crédits entre chapitres

Il est également rappelé qu'il est nécessaire d'abonder les postes, ci-après, pour assurer des impératifs sociaux, éducatifs et autres.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé du Maire,

- Section d'investissement

Section d'investissement	
Dépenses - Compte	Montant
2188-281/941-Aménagement du réfectoire	1 600.00 €
2313-01/103-Espace Bokantaj	76 000.00 €
2313-322/100- Suite Maria	15 000.00 €
2318-322/114- City stade - Gratien Candace	59 478.00 €
Total dépenses	152 078.00 €
Recettes – Compte	
1323-322/114- City stade- Dépt.	110 000.00 €
2804182-01 Amortissement des immobilisations	10 958.00 €
281848-01 –Amortissements d'immob.	31 120.00 €
Total recettes	152 078.00 €

Article 3 : De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette décision.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, et à Madame la Comptable publique.

Pour expédition conforme
Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 20 DEC. 2024

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 6

Absents : 2

Procurations : 4

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 08

Date de transmission
en préfecture :

19 DEC. 2024

Par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Judi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaiet présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGOU, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Aline TOI.

Absents excusés : Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Sonia JEREMIE-CAMALET, Gaston GERAN, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents : Alexandre CLAIRY, Pierrot TAURUS.

Procurations : Marie-Pierre DARLY donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne procuration à Daniel CANGOU, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Ernand BOULON, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGOU

Approbation du plan de financement concernant les travaux du « Centre Social Zabitan »

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Considérant le Contrat Territorial Global signé le 19 décembre 2022 avec la C.A.F et la C.G.S.S

Considérant que ce CTG prévoit la création d'un Centre Social Zabitan défini autour de quatre axes stratégiques :

- La promotion de la Santé,
- Le soutien à la parentalité,
- La valorisation de la jeunesse,
- L'accompagnement des aînés.

Vu la délibération du 12 novembre 2024 approuvant l'acquisition de l'ancien dispensaire, sis rue nestor PHILOGENE auprès de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, pour un montant de 94 000 € et de 2 500,00 € de frais notariés,

Vu l'impérieuse nécessité d'aménager ce bâtiment permettant de répondre aux objectifs du Centre Social Zabitan,

Vu la notification d'une subvention de 682 179,33 € par la Caisse d'Allocation Familiale de la Guadeloupe,

Vu le Contrat Péyi signé avec le Département de la Guadeloupe,

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 6

Absents : 2

Procurations : 4

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 08

Date de transmission
en préfecture :

19 DEC. 2024

Par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Aline TOI.

Absents excusés : Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Sonia JEREMIE-CAMALET, Gaston GERAN, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents : Alexandre CLAIRY, Pierrot TAURUS.

Procurations : Marie-Pierre DARLY donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne procuration à Daniel CANGO, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Ernard BOULON, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

Approbation du plan de financement concernant les travaux du « Centre Social Zabitan »

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Considérant le Contrat Territorial Global signé le 19 décembre 2022 avec la C.A.F et la C.G.S.S

Considérant que ce CTG prévoit la création d'un Centre Social Zabitan défini autour de quatre axes stratégiques :

- La promotion de la Santé,
- Le soutien à la parentalité,
- La valorisation de la jeunesse,
- L'accompagnement des aînés.

Vu la délibération du 12 novembre 2024 approuvant l'acquisition de l'ancien dispensaire, sis rue nestor PHILOGENE auprès de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, pour un montant de 94 000 € et de 2 500,00 € de frais notariés,

Vu l'impérieuse nécessité d'aménager ce bâtiment permettant de répondre aux objectifs du Centre Social Zabitan,

Vu la notification d'une subvention de 682 179,33 € par la Caisse d'Allocation Familiale de la Guadeloupe,

Vu le Contrat Péyi signé avec le Département de la Guadeloupe,

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 6

Absents : 2

Procurations : 4

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 06
Date de transmission
en préfecture :

19 DEC. 2024

Par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Judi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Aline TOI.

Absents excusés : Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Sonia JEREMIE-CAMALET, Gaston GERAN, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents : Alexandre CLAIRY, Pierrot TAURUS.

Procurations : Marie-Pierre DARLY donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne procuration à Daniel CANGO, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Ernand BOULON, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

**Contribution foncière solidaire « HAMAC »
(Habitat Amélioration Acquisition) lancée par EPF « Terres Caraïbes »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°24-063 du 02 octobre 2024 du Conseil d'Administration de « Terres Caraïbes » sur l'instauration d'une contribution foncière solidaire dite **HAMAC (Habitat AMélioration ACquisition)** d'un montant de 1euro par habitant et par an,

Vu le courrier du Président de TERRE CARAÏBES du 31 octobre 2024 sollicitant l'adhésion de la collectivité à ce dispositif,

Considérant que la ville de Vieux-Habitants est engagée depuis tantôt dans une démarche de régularisation foncière,

Considérant que des administrés, eu égard à leur situation, seraient éligibles à ce dispositif,

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité :

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 6

Absents : 2

Procurations : 4

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 07

**Date de transmission
en préfecture :**

19 DEC. 2024

Par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Judi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaients présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGOU, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Aline TOI.

Absents excusés : Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Sonia JEREMIE-CAMALET, Gaston GERAN, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents : Alexandre CLAIRY, Pierrot TAURUS.

Procurations : Marie-Pierre DARLY donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne procuration à Daniel CANGOU, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Ernand BOULON, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGOU

Modification des plans de financement du city stade du Bourg et le plateau sportif de Géry

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°8 du 25 juillet 2024 approuvant les plans de financements d'un projet de création d'un city-stade dans l'enceinte du groupe scolaire du Bourg ainsi que la rénovation du plateau sportif de Géry.

Considérant que la subvention sollicitée au titre des fonds de l'ANS pour la création du city-stade est restée sans réponse.

Considérant que la Collectivité Départementale ait consenti au titre du « **Contrat Péyi** » à un accompagnement financier pour la réalisation des deux opérations pour un montant total de **Cent Quatre Vingt-six mille euros (186 000 €)**.

Considérant enfin qu'il y a lieu dans ce contexte de crise de réajuster le coût global de ces deux opérations.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : De modifier la délibération n°8 du 25 juillet 2024.

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 6

Absents : 2

Procurations : 4

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 05

Date de transmission
en préfecture :

19 DEC. 2024

Par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Judi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Aline TOI.

Absents excusés : Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Sonia JEREMIE-CAMALET, Gaston GERAN, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents : Alexandre CLAIRY, Pierrot TAURUS.

Procurations : Marie-Pierre DARLY donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne procuration à Daniel CANGO, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Ernand BOULON, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

Adhésion au dispositif « Plan cantine 2024-2027 »

Monsieur le Maire expose :

Vu le courrier d'information du préfet de la région Guadeloupe et du directeur de la CAF transmis aux communes de la Guadeloupe le 10 juin 2024 afin de les informer de la mise en place du « plan cantine »

Vu la proposition du Maire de faire entrer dans le « plan cantine » l'école élémentaire du Bourg.

Considérant que, les services de l'État, le rectorat, la caisse d'allocations familiales et l'Agence Régionale de Santé ont lancé un dispositif expérimental à l'échelle de la Guadeloupe, intitulé « plan cantine 2024-2027 », qui a pour objectif d'aider les communes à structurer l'offre périscolaire des écoles élémentaires ;

Considérant que, les enjeux de la pause méridienne au sein des écoles sont nombreux outre la qualité de l'alimentation mise à disposition des enfants, qui poursuit des objectifs d'ordre sanitaire comme la lutte contre l'obésité, ce temps soulève des enjeux d'ordre éducatif, la qualité de la pause méridienne, ainsi que l'accompagnement socio-éducatif qui s'y déploie sont en effet essentiels à

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les autorisations, les conventions, les demandes de subvention à la mise en place du dispositif « Plan cantine ».

Article 3 : D'inscrire sur le budget de l'exercice 2025 les crédits nécessaires à la participation communale.

Article 4 : De libérer les agents communaux pour leur permettre d'assister aux formations prévues sur les piliers.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Mme la Comptable publique, au Rectorat, à la CAF et à l'ARS.

Pour expédition conforme
Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 20 DEC. 2024

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 6

Absents : 2

Procurations : 4

=====
Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 03

Date de transmission
en préfecture :

19 DEC. 2024

Par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Judi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Kitty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Aline TOI.

Absents excusés : Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Sonia JEREMIE-CAMALET, Gaston GERAN, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents : Alexandre CLAIRY, Pierrot TAURUS.

Procurations : Marie-Pierre DARLY donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne procuration à Daniel CANGO, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Ernand BOULON, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

Présentation du programme de travaux de l'Anse Val de l'Orge sous conventionnement
avec l'Agence des 50 Pas géométriques

Monsieur le Maire expose :

Le projet d'aménagement du site de Val de l'Orge, situé sur la zone des 50 pas géométriques, s'inscrit dans l'ambition de créer un lieu propice à la fois à une meilleure qualité de vie des habitants de la zone, ainsi qu'à l'accueil qualitatif des usagers habituels et des visiteurs.

Cette valorisation pourra entraîner, avec le concours des acteurs locaux, une dynamisation des activités économiques, qu'elles soient issues du monde associatif, productif ou commercial.

La présence de gîtes dans le secteur témoigne notamment du potentiel des lieux en matière de tourisme, ainsi que de sa possible intégration dans une dynamique touristique au profit direct des habitants. Il convient également de noter le projet porté par la Ville et le Conservatoire du littoral d'une liaison piétonne reliant Val de l'Orge aux autres sites balnéaires de la commune à savoir Rocroy, Simaho dans le bourg ou encore la plage de l'Etang, plus au Nord.

Ainsi, le projet décline des orientations d'aménagement tournées vers :

- La structuration et la sécurisation de l'accueil en général ;

Pour expédition conforme
Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 20 DEC. 2024

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 6

Absents : 2

Procurations : 4

Sens du Vote

Pour :

Contre :

Abstention :

Par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Judi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules **OTTO**, Jacqueline **TASSIUS**, Frédéric **OTTO**, Christiane **COLET-BAILLET**, Ernard **BOULON**, Cindy **DARMIN**, Daniel **CANGOU**, Christopher **GERAN**, Albert **AIRA**, Yvon **TOI-OTTO**, Amour **GABALI**, Juliette **FARNABE**, Gérard **RAMASSAMY**, Louis-Jules **DARES**, Virginie **GUILLAUME**, Ketty **LANCIEN**, Véronique **GOMBAULD**, Nicolas **BRESLAU**, Anne-Marie **CANGOU**, Luigi **LANCASTRE**, Aline **TOI**.

Absents excusés : Marie-Pierre **DARLY**, Joël **LANCASTRE**, Sonia **JEREMIE-CAMALET**, Gaston **GERAN**, Esther **JEREMIE AMBRAISSE**, Jennifer **LINON**.

Absents : Alexandre **CLAIRY**, Pierrot **TAURUS**.

Procurations : Marie-Pierre **DARLY** donne procuration à Jacqueline **TASSIUS**, Joël **LANCASTRE** donne procuration à Daniel **CANGOU**, Sonia **JEREMIE-CAMALET** donne procuration à Ernard **BOULON**, Gaston **GERAN** donne procuration à Aline **TOI**.

Secrétaire de séance : Anne-Marie **CANGOU**

N° de délibération : 04
Date de transmission
en préfecture :

19 DEC. 2024

Relevé de décisions

Monsieur le Maire expose à ses collègues que conformément à la délibération n°3 du 16 juillet 2020 déléguant au Maire certaines attributions du Conseil municipal que plusieurs décisions ont été prises au cours des mois de novembre et décembre et qu'il convient d'en rendre compte.

DATE	N°	OBJET
03/12/2024	2024/12-35	Convention pour la mise en œuvre d'Ateliers Parcours d'Insertion autour du métier de l'animation <ul style="list-style-type: none">• Prestataire : Association KALAMUS• Durée : 2 ans• Coût de l'opération : 24 00,00 € TTC
03/12/2024	2024/12-34	Convention pour la mise en œuvre d'Ateliers Parcours d'Insertion autour du métier de nageur sauveteur <ul style="list-style-type: none">• Prestataire : Ligue Guadeloupéenne de natation• Durée : 2 ans

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents excusés : 9

Absents : 2

Procurations : 4

=====

Sens du Vote

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 01

**Date de transmission
en préfecture :**

19 DEC. 2024

Par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Judi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGOU, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Aline TOI.

Absents excusés : Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Sonia JEREMIE-CAMALET, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Gaston GERAN, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents : Alexandre CLAIRY, Pierrot TAURUS.

Procurations : Marie-Pierre DARLY donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne procuration à Daniel CANGOU, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Ernand BOULON, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGOU

Lecture et approbation du PV de la séance du 16 novembre 2024

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2024, ces derniers sont invités à présenter leurs remarques.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2024.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région.

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 12 décembre 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 20

Absents excusés : 7

Absents : 2

Procurations : 4

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 02
Date de transmission
en préfecture :

19 DEC. 2024

Par suite d'une convocation en date du 10 décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Jeudi 12 décembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur Jules OTTO, Maire.

Etaients présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Aline TOI.

Absents excusés : Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Sonia JEREMIE-CAMALET, Gaston GERAN, Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents : Alexandre CLAIRY, Pierrot TAURUS.

Procurations : Marie-Pierre DARLY donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Joël LANCASTRE donne procuration à Daniel CANGO, Sonia JEREMIE-CAMALET donne procuration à Ernand BOULON, Gaston GERAN donne procuration à Aline TOI.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CANGO

Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour la validation et la signature de l'avenant cadre ainsi que la convention spécifique relative au programme de travaux d'aménagement de la Voûte

Monsieur le Maire expose que par délibération du 19 Décembre 2022, le Conseil municipal a :

- validé l'opération d'aménagement de la Voûte pour un montant prévisionnel de : 4 859 953,24 euros TTC
- approuvé le plan de financement et le montant de la participation communale

Par convention signée le 10 juillet 2023, la Commune et l'Agence des 50 Pas Géométriques ont déterminé les modalités globales, notamment techniques et financières de mise en œuvre du plan d'aménagement et de réalisation de cette opération. Cette convention constitue la convention-cadre de partenariat entre la commune et l'Agence.

Toutefois, il ne relève pas des missions de l'Agence, de contribuer aux travaux relatifs aux édifices sportifs. Ce volet de l'opération sera réalisé directement par la Commune.

Par ailleurs, compte-tenu de la réglementation, l'Agence n'est pas en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux relevant du strict champ de compétence des concessionnaires (SMGEAG et SYMEG).

Dans ce cadre général, conformément à l'article I-2 de la convention-cadre, il est apparu nécessaire d'actualiser l'économie du projet d'aménagement, et d'en réduire le cadre ainsi que le coût global prévisionnel.